

Monsieur Le Maire remercie les nombreux habitants du quartier du Centre-Ville / Anatole-France / Foirail d'être présents et rappelle les raisons qui ont incité la Municipalité à procéder à la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) d'Ermont.

En effet, afin de s'adapter à l'évolution du cadre législatif défini par les lois ALUR, dite (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), et Grenelle 1 et 2 qui définissent des grands chantiers dans les domaines du développement durable et du climat notamment, la Municipalité a entrepris dès décembre 2015 la révision de son Plan local d'urbanisme, élaboré en 2006 et modifié en 2010.

La ville d'Ermont a également comme obligation de s'appuyer sur des documents supra-communaux, dont le Schéma directeur régional d'Île-De-France (SDRIF) ayant pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace à l'échelle régionale.

- Qu'en est-il de la rue Paul-Éluard ?

- La rue sera en sens unique allant de la Place Anita-Conti vers le Foirail avec la création d'une piste cyclable.

- La largeur de la voie initialement prévue à double sens est limitée à 9 mètres suite à l'enquête publique. Elle ne sera réalisée qu'à long terme, après les acquisitions foncières nécessaires qui ne seront réalisées qu'au fur et à mesure des ventes.

- Que dire de la démolition de l'immeuble et du nombre de maisons impactées ?

- Il n'y aura aucune démolition, ce qui intéresse la ville pour construire la future voie, ce sont les fonds de parcelle qui sont actuellement inconstructibles. Ces terrains non occupés constituent pour une bonne part des délaissés de la SNCF.

- Que deviendront les jardins, seront-ils supprimés pour densifier l'habitat ?

- Beaucoup sont implantés sur des propriétés appartenant à la ville, les autorisations données sont caduques depuis fort longtemps, ces terrains constituent une réserve foncière dont l'utilisation sera analogue à la maison de santé qui a été réalisée ou au conservatoire de musique, théâtre et de danse en projet. Il s'agit d'équipements publics et il n'y aura aucun logement de construit sur ces emplacements.

- Qu'en est-il des circulations douces inscrites dans l'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) ?

- Les OAP sont définies au début de la procédure de révision du PLU et elles ne peuvent pas être modifiées en cours de procédure, même si le projet a évolué pour tenir compte des remarques formulées lors de l'enquête publique.

La réalisation de pistes cyclables relève de la compétence de la Communauté d'agglomération de Val Parisis qui doit présenter prochainement un plan intercommunal en ce sens.

- *Quels sont les projets sur la cité Obré ?*

- Après une période de relogement des habitants étalée sur deux ans, un permis de construire sera déposé afin de construire 81 logements sociaux dont la typologie restera équilibrée.

- *Quels seront les impacts sur les immeubles de l'avenue de Villiers ?*

- Le projet respectera en tous points les prescriptions du PLU et concernera un bâtiment en angle en R+4+atique.

- *Les arbres seront-ils coupés ?*

- Les arbres situés le long de la voie ferrée appartiennent à la SNCF, ils ne peuvent pas être concernés, ceux situés sur la parcelle de la cité Obré seront coupés pour la réalisation de l'opération, mais le PLU impose la plantation d'un certain nombre d'arbres, ce qui sera respecté.

- *La présentation a indiqué un chiffre de 435 logements à réaliser, où seront-ils construits ?*

- Le chiffre répond aux objectifs du SDRIF (Schéma directeur régional d'Île-de-France) à l'horizon de 2030. Il inclut les opérations en cours de livraison : opération de 100 logements dans l'îlot 3 de la ZAC, celle de PROMOGIM rue Saint-Flaive prolongée, la cité Obré pour 81 logements, la Sablière à l'angle de la chaussée Jules-César et de la rue du Général Leclerc pour 120 logements, une autre opération rue de Wierden, une extension du CDFAS (Centre départemental de formation et d'animation sportives) boulevard de l'Entente. Le nombre de logements à construire est donc facilement atteignable par ces opérations. Par ailleurs, il convient donc de stabiliser les évolutions du bâti sur la ville ; si bien que l'on peut garantir qu'il n'y aura pas de nouveaux logements dans le secteur du Foirail.

- *Pourtant les promoteurs nous ont adressé de nombreuses lettres de sollicitation !*

- La ville a adressé une lettre aux promoteurs pour endiguer la pression faite auprès des propriétaires, les promoteurs les plus importants nous ont rencontré et connaissent notre politique orientée exclusivement sur les opérations citées précédemment. Les déclarations d'intention d'aliéner sont suivies par les services et la ville préemptera si besoin, afin que l'évolution du quartier soit maîtrisée. Si d'aventure un promoteur souhaite s'implanter dans le quartier, la ville préempterait une propriété de manière à bloquer toute construction non désirée.

À mon arrivée, Ermont comptait 45 % de logements sociaux, aujourd'hui nous en avons toujours autant mais ils ne représentent que 36 %. La baisse de ce pourcentage entraîne la baisse des aides financières de l'État, notre budget ne nous permet pas d'aller plus bas.

Par ailleurs, l'évolution des ménages entraîne une décohabitation des jeunes qui grandissent et veulent quitter le foyer, parfois les violences conjugales entraînent le besoin de séparation ; qu'elles qu'en soient les causes, il est nécessaire de réadapter l'offre de logements. De plus, beaucoup n'ont pas les moyens d'acheter l'immobilier et il est normal d'accompagner un parcours résidentiel permettant à des cadres moyens d'habiter la ville et d'y évoluer ou à des jeunes décohabitants d'accéder à un logement social de type T1 et/ou T2.

- ***Le clos des lièvres sera-t-il exproprié pour réaliser la voie et celle-ci ne sera-telle pas trop bruyante ?***
- L'emplacement réservé était déjà inscrit dans le PLU et ce depuis de nombreuses années, soit plus de 40 ans. La construction de cette voie n'est pas une priorité, mais il faut s'en donner la possibilité. La ville ne fera pas d'acquisition forcée et aucune expropriation n'est programmée.
- ***Le conservatoire actuel sera-t-il démoli ?***
- Diverses maisons ont été classées en maisons remarquables, interdisant ainsi leur démolition. Le conservatoire actuel en fait partie. La maison principale doit être conservée et mise en location. Le bâtiment qui abrite la salle de danse n'offre pas le même caractère et sera certainement vendu puisqu'un nouveau conservatoire regroupera les activités au Foirail.
- La Municipalité d'Ermont a œuvré depuis de longues années pour rassembler les divers services publics sur son territoire, c'est le résultat d'une politique qui a pour but d'apporter à nos concitoyens le contact direct avec tous les organismes publics. La Maison de services au public qui vient d'ouvrir dans la gare d'Ermont-Eaubonne en est un bon exemple. Mais on peut citer également le commissariat de Police, le Trésor public, l'inspection d'académie, Pôle emploi, la CPAM ... Tous ces services ont des compétences à l'échelle de la vallée de Montmorency, mais nous, nous les avons tous en proximité directe.
- ***Où iront les camions du marché si le Foirail trouve un autre usage ?***
- Les véhicules des commerçants du marché sont garés sur le parking du Complexe sportif Saint-Exupéry quand le Foirail est occupé, ce dispositif est satisfaisant, il sera donc définitif après l'aménagement du Foirail.
- ***Pourquoi réaliser un parking près de l'Audience ?***
- La CPAM va s'installer rue de la Halte, la Poste et l'Hôpital de jour déjà présents ainsi que les commerces de proximité, sont des organismes attendus par les Ermontois, il est donc naturel de leur offrir également la possibilité de se stationner à proximité.
- Ce parking sera gratuit mais à durée limitée, fermé la nuit afin qu'il ne soit pas monopolisé par des personnes venant parfois de loin pour prendre le train et laisser leur véhicule stationné toute la journée.